



**FONCTIONS
PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FONCTIONS PUBLIQUES INFORMATIONS

FPI DDI n° 2 du 11 mars 2014

**Directions
Départementales
Interministérielles**

SPECIAL DDI

Compte rendu du Comité Technique des DDI du 27 février 2014

Les comités techniques se suivent et se ressemblent

Le comité technique était présidé par Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, Serge LASVIGNES.

La délégation CFDT était composée de Laure FRERET (DDCSPP 35), Myriam PRIGENT (DDPP 29) et Stéphane BOUTORINE (DDT 69).

L'ordre du jour de ce comité était le suivant :

- ◆ Le bilan social 2012 des DDI.
- ◆ La formation continue en DDI.

◆ Santé et sécurité au travail : mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique – consultation du CT sur les questions et projets de textes relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

◆ Les élections professionnelles 2014.

Ce comité technique fait suite à celui du 16 janvier dernier qui n'a pu traiter l'ensemble des points.

Au préalable, la CFDT a fait la déclaration liminaire que vous trouverez en fin de ce compte rendu.

I – Le bilan social 2012 des DDI

L'administration précise que ce [bilan social](#) est une photographie, certes incomplète, mais qui permet déjà de dégager une évolution en comparaison avec le premier bilan social de 2011.

L'administration partage le constat de l'ensemble des organisations syndicales concernant les diminutions importantes d'effectifs depuis 2010 (moins 27%) ainsi qu'une population vieillissante dans les directions départementales interministérielles.

L'administration avait exprimé sa difficulté à obtenir de la part des DDI les données qui lui permettraient d'établir un document convenable. Par exemple en matière de conditions de travail, seules 115 directions départementales sur 238 avaient communiqué des éléments.

L'administration fait le constat que l'absence de réponse concerne plus particulièrement les DDPS, DDPP et DDCSPP dans lesquelles le secrétariat général est particulièrement affaibli.

Devant ce faible taux de réponse la CFDT interroge le secrétaire général du gouvernement sur les moyens qui seront mis en œuvre pour collecter l'ensemble des données des DDI et en faire une analyse fine.

En réponse, l'administration précise qu'elle expérimente la mise en place d'un outil informatique et souhaite renforcer le dialogue avec les DRH des Ministères.

Concernant la baisse des effectifs, l'administration reconnaît la nécessité d'une gestion prévisionnelle des effectifs et compétences en lien avec les besoins du terrain. La DGAFP précise qu'une synthèse nationale de

la cartographie des compétences est en cours. Isabelle SAURAT, directrice de la Direction des services administratifs et financiers semble admettre que cette diminution des effectifs a été plus forte au niveau départemental qu'au niveau régional. Toutefois, dès 2014 la répartition des baisses entre les différents niveaux devrait être rééquilibrée (décision 35 du CIMAP du 17 juillet 2013).

La CFDT sera vigilante au respect des indicateurs listés dans [l'arrêté du 23 décembre 2013](#) pour la réalisation du prochain bilan social. Pour la CFDT, au-delà des données chiffrées, le bilan social doit permettre une analyse prospective.

S'agissant du suivi des effectifs, une attention particulière sera donnée. La CFDT a demandé que soient communiqués les résultats des dialogues de gestion à venir.

II – La formation

En matière de formation, l'administration avait mis l'accent dans un premier temps sur les directeurs et directeurs adjoints ainsi que sur les secrétaires généraux des DDI.

Pour la formation à destination des agents, des améliorations semblent s'engager depuis le début de

l'année. L'intervention de chacun des acteurs (PFRH, ministères) semble mieux coordonnée.

L'administration souligne un renforcement des crédits de formations abondants le BOP 333 (Moyens mutualisés des administrations déconcentrées).

Selon la CFDT, des efforts ont été faits sur la méthode mais il faudra en évaluer les résultats. Le prochain bilan social sera également l'occasion de faire un point sur l'accès à la formation. En effet, de nouveaux éléments devront y figurer en matière de formation continue (nombre de jours de formation et le nombre d'agents n'ayant suivi aucune formation) et de formation initiale (nombre d'agents en formation initiale après un concours ou après un changement de corps). Ces éléments seront appréciés par catégorie, par genre, par tranche d'âge.

III – Santé, sécurité et conditions de travail

[Un protocole d'accord relatif aux risques psychosociaux](#) (RPS), applicable dans les trois Fonctions publiques, a été signé le 22 octobre 2013.

Ce protocole vise à intégrer durablement la prise en compte des risques psycho-sociaux au même titre que les autres risques professionnels dans les politiques de prévention. Pour les DDI, le secrétaire général du gouvernement met en œuvre ce plan, en lien avec les ministères employeurs d'agents affectés dans ces directions.

Un premier groupe de travail interministériel se réunira le 10 mars, pour coordonner et organiser les travaux avec les ministères.

Un second groupe de travail réunissant des secrétaires généraux de DDI, ainsi que des représentants des PFRH, se réunira le 13 mars.

L'administration s'engage à nous faire un retour de ces deux rencontres lors des prochaines réunions DDI consacrées aux sujets CHS-CT.

La CFDT se félicite qu'enfin le Comité Technique des DDI se saisisse de la problématique des conditions de travail en DDI et qu'un CT se réunisse prochainement en formation CHS-CT. C'est une victoire pour la CFDT qui depuis 4 ans n'a cessé d'en faire la demande !

En parallèle, la question des RPS est abordée dans le cadre du fonds de modernisation des DDI. La CFDT invite les élus en CHS-CT locaux à exiger le contenu des projets retenus dans leur direction et à nous signaler les difficultés rencontrées.

IV – Elections de décembre 2014

Pour le périmètre DDI, les modalités d'organisation des élections de décembre 2014, sont en cours de discussion.

Le nombre de représentants titulaires du personnel dans les comités techniques des DDI a été tranché lors de ce comité technique.

L'administration a retenu la proposition suivante :

Nombre d'agents de la DDI	Nombre de représentants au CT local
de 0 à 100 agents	4 titulaires (et 4 suppléants)
de 101 à 150 agents	5 titulaires (et 5 suppléants)
de 151 à 200 agents	6 titulaires (et 6 suppléants)
de 201 à 250 agents	7 titulaires (et 7 suppléants)
de 251 à 300 agents	8 titulaires (et 8 suppléants)
de 301 à 400 agents	9 titulaires (et 9 suppléants)
plus de 400 agents	10 titulaires (et 10 suppléants)

À noter que le scrutin aura lieu sur sigle pour les directions dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 100 agents.

La CFDT vous rappelle que la mobilisation de chacun est nécessaire pour réussir ces élections !


V – Questions diverses

◆ ADS/ATESAT

La CFDT a rappelé l'urgence de mettre en place la prime de restructuration pour les agents concernés. La CFDT regrette que le comité de suivi mis en place ne se réunisse pas assez régulièrement (une fois par trimestre) et s'interroge d'ailleurs sur son efficacité. En effet ce comité de suivi est présidé par le secrétaire général des MEDDE/METL, mais dès lors qu'un sujet est de la responsabilité des directeurs des DDT(M), le ministère « renvoie la balle » aux services du SGG qui ne sont pas représentés dans ce comité ! La CFDT insiste pour que les personnels concernés n'aient pas à supporter les conséquences de la casse des services, tant en matière de conditions de travail que de surcoûts éventuels liés à une mobilité subie.

◆ Frais de déplacement en DDI

Le texte relatif aux frais de déplacement en DDI est en cours de finalisation. Seuls quelques points restent à régler et notamment l'intégration des inspecteurs du permis de conduire.

 Vous trouverez page suivante la déclaration liminaire de la CFDT au comité technique des DDI du 27 février 2014.

Déclaration liminaire

« Depuis le comité technique du 16 janvier, les effectifs au 31 décembre 2013 nous ont été transmis. Enfin, nous avons un chiffre officiel qui confirme ce que la CFDT déplore depuis 4 ans : la diminution drastique des effectifs dans les DDI (moins 27,5 % entre 2010 et 2013).

Un rééquilibrage des effectifs entre les différents niveaux a été annoncé par la décision 35 du CIMAP du 17 juillet 2013. Monsieur le secrétaire général du gouvernement, pouvez-vous nous dire quels sont les engagements des administrations centrales et des ministères ? Quelles seront les conséquences de cette décision sur les effectifs des DDI ?

Est-il encore possible d'améliorer le fonctionnement des DDI alors que le nombre d'agents s'étiolle ? En parallèle, le bilan social fait apparaître une population vieillissante. Une gestion prévisionnelle doit être mise en place afin d'anticiper les nombreux départs en retraite à venir. Comme l'a déjà souligné la CFDT, le bilan social 2012 a le mérite d'exister mais reste incomplet :

peu de DDI ont répondu à votre enquête,

de nombreuses rubriques sont manquantes,

et aucune analyse des chiffres n'est faite !

À partir de là, nous mesurons l'ampleur du travail qui reste à accomplir pour les prochains bilans sociaux notamment au regard des obligations de l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social.

La CFDT vous demande quels moyens seront mis en œuvre pour collecter l'ensemble des données des DDI et en faire une analyse fine. Car il s'agit bien d'un bilan sur une année qui doit permettre de mettre l'accent sur les points faibles en vue de les améliorer.

La CFDT se satisfait de l'apparition d'un point santé, hygiène et conditions de travail dans l'ordre du jour de ce comité technique. En effet, des difficultés très fortes ont été recensées dans certaines DDI : nous avons l'exemple de la DDCSPP de Laval où les agents déclarent des maladies qui pourraient être liées à une pollution du bâtiment, d'autres difficultés liées aux conditions de travail et notamment à des formes de management particulières (Lot, Marne, Maine-et-Loire, Paris...). L'absence de documents de présentation sur ce point de l'ordre du jour ne nous permet pas de nous réjouir pleinement.

Par ailleurs, l'application de l'accord relatif aux risques psycho-sociaux apparaît urgente. Le nombre de projets concernant les RPS qui ont été retenus dans le cadre du fonds de modernisation des DDI confirme d'ailleurs cette urgence (109 projets retenus, 47 concernent les RPS). La CFDT demande que soit communiqué l'ensemble des projets retenus ainsi que le calendrier de mise en place.

Sur ce sujet, nous avons connaissance de deux groupes de travail interministériels qui auront lieu les 10 et 13 mars, dans quelle mesure les organisations syndicales seront associées à ces travaux ?

Les décisions des derniers CIMAP (nouvelles évaluations des politiques publiques) et les annonces gouvernementales récentes (économies budgétaires dans les dépenses de l'État et maintien du gel de l'indice) nous font craindre de nouvelles réformes qui risquent d'avoir des conséquences sur les agents et les missions des DDI. La CFDT attend des mesures fortes, conformes aux exigences du Premier Ministre de ne pas faire des économies sur le dos des fonctionnaires.

Rappelons que le dossier ADS/ATESAT n'est toujours pas réglé et que sa gestion est chaotique ! Le comité de suivi mis en place ne se réunit pas assez régulièrement selon la CFDT. De plus, dans cette période de dialogue social difficile, nous ne comprenons pas l'acharnement de certains directeurs (exemple de la DDT 51) à rendre le dialogue social impossible.

Enfin, nous réitérons notre demande concernant le bilan des audits inter inspections, à savoir connaître les DDI qui ont été auditées et avoir communication des rapports de ces visites dans le cadre des CT locaux concernés et du CT des DDI. »

La CFDT constate une inertie totale de la part de l'administration. Les sujets sont évoqués mais jamais approfondis. Des réunions sont programmées à tous les niveaux mais les décisions rarement communiquées. Des mesures adoptées lors des derniers CIMAP devaient permettre d'améliorer le fonctionnement des DDI mais rien ne vient : des effectifs insuffisants et toujours en baisse, des priorités sur le papier mais dans les faits toutes les missions sont à réaliser, des mobilités encore trop limitées, des convergences / harmonisations qui n'aboutissent pas ...

Calendrier :

20 mars :

Réunion de travail préparatoire au CT du 17 avril (matin)

Réunion élections professionnelles (après-midi)

17 avril :

CT des DDI en formation CHS-CT